

Le système des participes latins et les signes avant-coureurs des changements romans au VI^e siècle après J.-Ch.

Au VI^e siècle après J.-Ch., les structures de la langue latine ne correspondent plus tout à fait aux normes du latin classique, aussi bien du point de vue morphologique et sémantique que syntaxique.

Il est fort difficile, par ailleurs, d'établir avec précision une “ grammaire ” de la langue de cette période : le latin du VI^e siècle est en effet une mosaïque de niveaux de langue et de structures linguistiques diverses. Il semble donc que les grammaires de latin tardif évoquent un stade plus avancé de l'évolution.

Nous voudrions aujourd'hui évoquer le système participial, aussi bien au sein des constructions absolues que dans le discours. Nous verrons ainsi quels sont les nouveaux outils linguistiques dont disposent les auteurs et la survivance de ceux-ci en roman.

1. Le corpus

Afin de mettre en lumière un développement diachronique de l'emploi du participe, nous avons confronté deux synchronies dans l'établissement du corpus de textes pour notre étude. D'un côté, quatre textes de latin tardif¹ et, de l'autre, quatre textes de latin classique.

1.1. *Le corpus de textes tardifs*

Tout d'abord, nous avons choisi deux textes de Grégoire de Tours (538-593) : le livre II de l'*Historia Francorum*, et le livre II du *De uirtutibus sancti Martini*, afin de déterminer si l'emploi des constructions absolues et du participe est “ homogène ” chez Grégoire de Tours, ou s'il répond, au contraire, à des critères littéraires choisis en fonction de la nature du genre littéraire. L'*Historia Francorum* est, en effet, une œuvre historique dans laquelle les notations chronologiques sont essentielles, alors que le *De uirtutibus sancti Martini* est une œuvre hagiographique, qui consiste en une succession d'anecdotes sans lien les unes avec les autres.

¹ Les textes de latin tardif sont cités d'après l'édition des *Monumenta Germaniae Historica* disponible en ligne : <www.dmgd.de>. Le premier chiffre correspond au livre de l'œuvre, le second au chapitre, le troisième à la page des *Monumenta Germaniae Historica* et le quatrième à la ligne. Les textes classiques sont, eux, cités dans l'édition de la Collection des Universités de France, aux Belles Lettres, Paris.

Nous avons parallèlement comparé Grégoire de Tours avec deux autres auteurs tardifs de textes historiques, l'un antérieur, l'Anonyme de Valois (événements de 464 à 526), et l'autre postérieur, Frédégaire (texte écrit vers 660), cette similitude de genre littéraire permettant d'écartier autant que possible les différences stylistiques inhérentes à chaque genre littéraire.

1.2. *Le corpus de textes classiques*

Nous avons choisi le livre I du *De Bello Gallico* de César, le livre I de Tite-Live (*Ab urbe condita*), le livre I des *Annales* de Tacite, et le livre XXIII d'Ammien Marcellin, auteur du IV^e siècle après J.-Ch. traditionnellement considéré comme le dernier auteur à écrire dans un latin de facture classique.

Cette étude de l'emploi du participe s'appuie majoritairement sur son emploi dans les constructions absolues : l'ablatif absolu à l'époque classique et durant toute la latinité, auquel s'ajoutent, à l'époque tardive, ce qu'on appelle ‘accusatif absolu’ et ‘nominatif absolu’.

2. Les constructions absolues : définition

Les constructions absolues sont des syntagmes constitués, majoritairement, d'un sujet et d'un participe jouant le rôle syntaxique de prédicat, les deux étant accordés en genre, en nombre et en cas. En latin classique, ces syntagmes sont exclusivement à l'ablatif (ce sont des ‘ablatifs absolus’), mais les textes en latin tardif présentent de nouvelles constructions absolues, qui n'existent pas en latin classique : le nominatif absolu (où le sujet et le participe sont au nominatif), l'accusatif absolu (où le sujet et le participe sont à l'accusatif), et les constructions mixtes (où le sujet est à un cas et le participe à un autre).

Ainsi l'ablatif absolu *proelio facto* chez César, “le combat ayant été fait” (*Gall.* 1, 13, 1) pourrait-il se trouver, chez Grégoire de Tours, sous la forme d'un accusatif absolu ou d'un nominatif absolu, *proelium factum*, ou d'une construction mixte, *facto proelium*.

Dans nos textes tardifs, si les nouvelles constructions absolues sont bien représentées, l'ablatif absolu reste, de loin, majoritaire.

Tableau 1 : Répartition des constructions absolues chez nos auteurs tardifs des VI^e et VII^e siècles

	Nombre total de constructions absolues	Nominatif absolu	Accusatif absolu	Constructions mixtes	Ablatif absolu
ANON. VALES.	38	13,2%	2,6%		84,2%

	Nombre total de constructions absolues	Nominatif absolu	Accusatif absolu	Constructions mixtes	Ablatif absolu
GREG.TUR. <i>Martin.</i>	234	3%	8,6%	0,4%	88%
GREG.TUR. <i>Hist.</i>	246	3,2%	11%	3,2%	82,6%
FREDEG.	144	22,2%	9,7%	11,1%	57%

Ce tableau montre que l'ablatif absolu reste la construction absolue la plus employée au VI^e siècle, dans nos textes. Il corrobore ce qu'écrit Johannes Müller-Lancé²: ce dernier se déclare déçu de ne pas avoir retrouvé dans les textes ce que les manuels annoncent traditionnellement, c'est-à-dire un net développement des nouvelles constructions absolues au détriment de l'ablatif absolu. Paolo Greco³ relève, quant à lui, les mêmes proportions que nous pour le premier livre de *l'Historia Francorum*, à savoir 73% d'ablatifs absolus, 20% d'accusatifs absolus et 2% de nominatifs absolus.

Cette structure, où le participe prédicat a un sujet propre, donne à la construction absolue une valeur de proposition circonstancielle et se retrouve également en français :

Le père mort, *les fils nous retournent le champ*. (La Fontaine, *Fables*, V, 9)

De même en ancien-français, où nous avons relevé, dans notre lecture de *La Chanson de Roland*, soit 4002 vers, l'emploi d'un syntagme participial correspondant à une construction absolue latine :

Desfi les ci, sire, vostre veiant. (*Rol.* 326)

“Je les en défie, Sire, à votre vue.”

Le chevalier Ganelon s'adresse ici au roi Charlemagne. Le participe *veiant*, du verbe *veoir*, forme ici une locution adverbialisée dans laquelle il est grammaticalisé en adverbe ; on peut le traduire par “devant”.

La rareté des constructions absolues est remarquable dans le texte du XI^e siècle. Cette situation s'oppose à celle de notre corpus tardif, où l'on trouve plusieurs constructions absolues par page. Cette structure a donc beaucoup diminué en ancien-français, comme le note Philippe Ménard⁴: « Les constructions absolues de l'ancien-

² Müller-Lancé (1994, 119).

³ Greco (2005).

⁴ Ménard (1988, 173).

français sont beaucoup plus limitées [qu'en latin tardif] puisqu'il s'agit surtout des formes *oiant* et *voiant* qui font presque figure de prépositions».

3. Le participe

Le participe employé dans les constructions absolues peut aussi bien être un participe présent qu'un participe passé. Le participe futur et l'adjectif verbal sont rares dès le latin classique. Cependant, on observe une différence de proportion entre les occurrences du participe présent et celles du participe passé entre le latin classique et nos auteurs tardifs : en latin classique, les auteurs privilégient l'emploi du participe passé en construction absolue. Mais l'emploi du participe présent va beaucoup augmenter dans les constructions absolues dans notre corpus de latin tardif.

Les constructions absolues ne comportant qu'exceptionnellement une autre forme participiale, celles-ci sont notées dans la colonne « autre » dans le tableau suivant :

Tableau 2: Les participes employés dans les constructions absolues chez les auteurs classiques du corpus.

	Participe présent	Participe parfait actif de verbe déponent	Participe parfait passif	Autre
CAES.	7,9%	0	92,1%	0
LIV.	15,5%	3%	81%	0,5% ⁵
TAC.	20,8%	10,8%	66,1%	2,3% ⁶
AMM.	20,2%	9,2%	70,6%	0

La supériorité numérique de l'emploi du participe parfait passif dans les constructions absolues à l'époque classique ressort clairement de ce tableau, quoique l'on puisse noter un infléchissement de cette tendance de César (92,1%) à Tite-live (81%) et surtout Tacite (66,1%).

Dans nos textes tardifs, cette répartition change avec l'augmentation de l'emploi du participe présent, comme le note Johannes Müller-Lancé⁷. Le tableau suivant montre cette évolution chez les auteurs tardifs de notre corpus :

⁵ Un adjectif verbal en 1, 18, 6: *condenda*.

⁶ Trois adjectifs verbaux: 1, 26, 4: *augendis*; 1, 26, 4: *adreuandis*; 1, 54, 1: *retinendis*.

⁷ Müller-Lancé (1995, 417).

Tableau 3 : Les participes employés dans les constructions absolues chez les auteurs tardifs de notre corpus.⁸

	Participe présent	Participe parfait actif de verbe déponent	Participe parfait passif	Autre
ANON. VALES.	42,1%	2,6%	55,3%	0%
GREG. TUR. <i>Martin.</i>	39,3%	1,3%	59,4%	0%
GREG. TUR. <i>Hist.</i>	32,5%	6,9%	60,2%	0,4 ⁸
FREDEG.	55,6%	6,9%	36,8%	0,7% ⁴

La proportion de participe présent est bien plus importante en latin tardif qu'en latin classique d'après ces relevés, corroborés par ceux de Paolo Greco⁹ pour le premier livre de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours (dans lequel il décompte 33 participes présents et 44 participes parfaits passifs). Mais cette évolution n'est pas uniforme selon les auteurs : si le participe passé reste le plus utilisé chez Grégoire de Tours, ce n'est pas le cas chez Frédégaire. On pourrait expliquer ces variations en disant que la langue de cette époque n'est pas grammaticalement uniformisée ou fixée. Elle est, en effet, en pleine mutation, ce que marquent également les nombreuses confusions dans le paradigme verbal. À cela s'ajoute un coefficient de variabilité stylistique propre à chaque auteur.

4. Les confusions dans le paradigme verbal

Dans le même temps, les distinctions à la fois de voix et de temps dans le paradigme verbal se sont estompées en latin tardif.

Les distinctions qui existent en latin classique entre les verbes actifs, déponents et passifs sont moins nettes en latin tardif, où de fréquentes confusions sont attestées dans nos textes. On observe par exemple des flottements entre la forme de l'infinitif présent actif et celle de l'infinitif présent passif.

⁸ On trouve dans cette œuvre d'autres formes participiales ; néanmoins, celles-ci étant employées en coordination avec un participe recensé au sein de la même construction absolue, elles n'apparaissent pas dans ce décompte, comme le participe futur *ruituris* en *Hist.* 2, 7, 48, 19 coordonné à un participe présent, *tremenibus*. Un seul exemple d'adjectif verbal employé seul dans un ablatif absolu en *Hist.* 2, 9, 56, 1 : *delendis*.

⁹ Greco (2005).

L'augmentation de l'emploi du participe présent et les confusions dans le paradigme verbal ont favorisé l'apparition de nouvelles valeurs des participes présent et passé en latin tardif, ou, plus exactement, ont favorisé le développement de valeurs qui préexistaient dans l'ancienne langue.

Ainsi, en latin archaïque et classique, le latin n'a que deux participes : un participe en *-ns*, *-ntis* qui est dit présent actif (*aimant*) et un participe en *-tus*, *-a*, *-um* (*ayant été aimé*) qui est dit passé passif. Le latin offre donc deux lacunes paradigmatisques : il lui manque un participe présent passif (du type du français *étant aimé*) et un participe passé actif (du type du français *ayant aimé*).

Dès le latin archaïque, le participe présent en *-ns*, *-ntis* est grammaticalisé comme un participe de sens actif à valeur aspectuelle durative et sans valeur temporelle, puisqu'il marque la concomitance avec le procès du verbe principal régissant, ainsi que l'écrivent Alfred Ernout et François Thomas¹⁰ : « Le participe présent ne marque pas le temps en lui-même, mais il désigne l'action concomitante, c'est-à-dire qui se développe en même temps que celle du verbe de la proposition où il se trouve ».

Le participe passé en *-tus*, *-a*, *-um* est grammaticalisé comme un participe de sens passif dénotant un procès accompli.

Mais dès les premiers textes latins, l'existence des verbes déponents trouble la frontière entre actif et passif. Les verbes déponents, en effet, ont des formes semblables au passif, mais un sens actif. Le participe en *-tus* des verbes déponents, malgré sa forme homophone d'un participe passif, aura donc un sens actif : de *proficiscor* “s'en aller, partir”, le participe parfait *profectus* signifie “s'étant en allé, étant parti” comme un participe passé actif. Cet affaiblissement de la frontière entre actif et passif est probablement en partie à l'origine d'un changement attesté dans nos textes tardifs pour le participe passé passif en *-tus*, qui peut porter une valeur active. Il y a donc maintien de la valeur temporelle de passé (et éventuellement de la valeur aspectuelle d'accompli), mais changement de voix.

De son côté et à l'inverse, le participe présent actif en *-ns* peut garder sa valeur active (maintien de la voix), mais perdre sa valeur aspectuelle durative et exprimer un procès passé (changement de valeur aspecto-temporelle).

On se retrouve donc dans nos textes tardifs avec une forme en *-ns* qui fonctionne comme un participe présent actif (ancien système) et aussi comme un participe passé actif (nouveau système) et un participe en *-tus* qui fonctionne encore comme un participe passé passif (majoritaire dans l'ancien système) et aussi comme un participe passé actif (nouveau système). Ainsi l'une des deux lacunes morphologiques du latin classique est-elle comblée par une extension d'emploi des deux participes préexistants, qui viennent endosser occasionnellement la nouvelle fonction de participe parfait actif (fr. *ayant tué*).

¹⁰ Ernout/Thomas (1972, §286).

5. La structure phrastique

Dans notre corpus tardif, l'organisation syntaxique de la phrase est transformée : la structure pyramidale de la phrase classique a laissé la place à une structure linéaire, c'est-à-dire que les propositions présentent les procès dans l'ordre de leur déroulement chronologique.

Ainsi chez César, par exemple, la proposition principale est-elle postposée à la proposition subordonnée :

Per eos ne causam diceret se eripuit. (Caes. Gall. 1, 4, 2)

(Orgétoix lors de son procès intenté contre lui par les Helvètes a fait venir nombre de ses soutiens)

“Grâce à eux, afin de ne pas défendre sa cause, il sut se soustraire.” (traduction mot à mot)

“Grâce à leur présence, il put se soustraire à l'obligation de parler.”¹¹

Par contre, pour traduire l'un de nos textes tardifs, il est préférable de suivre l'ordre de la phrase :

Guntherudis quaedam de Virmandense terretorio (= territorio) oculorum lumen perdiderat; quae relinquens domum et patriam, fide commonente, uenit ad sanctam basilicam, ibique diebus multis deseruiens, unius oculi meruit recipere uisum. (Greg. Tur. Martin. 2, 9, 612, 5)

“Une Gunterdruide, du territoire de Vermandois, avait perdu la lumière de ses yeux ; et celle-ci, laissant sa maison et sa patrie, la foi l'avertissant, vint à la sainte basilique, et là *servant* avec zèle pendant de nombreux jours, *mérita* de recouvrer la vue d'un œil.”¹²

La linéarité du discours est ici assurée par l'alternance des verbes conjugués et des participes présents, le sujet agent des procès verbaux étant le même tout au long de la phrase : la femme laisse sa maison (*relinquens*), puis elle vient à Tours (*uenit*), elle y remplit un service religieux (*deseruiens*) et enfin est guérie de son infirmité (*meruit*).

Ainsi, une construction absolue antéposée à la proposition régissante dénote-t-elle un procès antérieur à celui exprimé dans la proposition régissante, et une construction absolue postposée à la proposition régissante dénote-t-elle un procès postérieur à celui exprimé dans la proposition régissante.

L'interprétation d'un participe présent antéposé peut donc être différente entre le latin classique et le latin tardif.

Cotta pugnans occiditur. (Caes. Gall. 5, 37, 5)

“Alors qu'il était en train de combattre, Cotta est tué.”

Le procès duratif exprimé par le participe présent *pugnans* est concomitant de celui dénoté par le verbe principal, *occiditur*.

¹¹ Traduction Constans.

¹² “Une Gondétrude, femme du pays de Vermandois, avait perdu la lumière du jour. Aux avertissements de la foi, laissant maison et patrie, elle vint à la sainte basilique et là, se prosternant pendant un grand nombre de jours, elle mérita de recouvrer l'usage d'un de ses yeux”. (Traduction Bordier)

La même phrase pourrait se trouver chez Grégoire de Tours, et le participe présent *pugnans* pourrait avoir la même valeur que chez César, c'est-à-dire aspectuelle et non temporelle : la mort interrompt le premier procès, celui de combattre. Cependant, comme le participe présent est antéposé au verbe de la proposition régissante, il pourrait également, chez Grégoire de Tours, dénoter un procès antérieur à celui exprimé par *occiditur*. On pourrait alors comprendre : “Cotta, après avoir combattu, fut tué” : l'assassinat intervient après le combat. La phrase présente les procès selon leur déroulement chronologique.

6. Le participe présent exprimant une action antérieure à celle exprimée par le verbe de la proposition régissante

Les verbes de mouvement peuvent, de manière générale, dénoter le parcours lui-même conçu dans sa durée (fr. *il se promenait dans le jardin*) ou bien, au contraire, le point de départ ou le point d'arrivée d'un parcours (fr. *il sortit de la ville, il entra dans la ville*). Ces derniers, qui correspondent aux bornes du parcours, expriment, lorsqu'ils sont employés au participe présent chez nos auteurs, une action achevée au moment où s'accomplit le procès exprimé par la proposition régissante : le participe présent d'un verbe signifiant “arriver, entrer, sortir, etc.” a alors la même valeur référentielle dénotative qu'un participe passé actif dans les langues (comme le français) où existe un tel participe passé actif : *ingrediens Ravennam* qui est traduit littéralement par “entrant dans la ville de Ravenne” dénote une situation extralinguistique correspondant à l'énoncé français «*étant entré dans la ville de Ravenne*» comme on le voit dans le passage suivant :

Ingrediens¹³ autem Rauennam depositus Augustulum de regno. (Anon. Vales. 2, 38, 310, 3)

“Entrant dans Ravenne, il déposa Augustulus.”

Odoacre arrive d'abord à Ravenne, puis il dépose le dernier empereur romain d'Occident, Augustulus. Le participe présent exprime un procès antérieur et achevé par rapport à celui exprimé par le verbe de la proposition principale : il peut se traduire par un participe passé actif “étant entré”.

De même, les verbes de sens imperfectif, qui expriment un procès en cours au moment où s'accomplit le procès de la proposition principale, peuvent, lorsqu'ils sont employés au participe présent à l'initiale de proposition, dénoter un procès duratif à la fois antérieur et concomitant par rapport à celui dénoté par la proposition principale : le procès qu'ils expriment a commencé avant celui de la proposition principale. Dans l'exemple suivant le procès de craindre a commencé avant celui d'ordonner :

Metuens uero rex ne dolore generi¹⁴ aliquid aduersus regnum eius tractaret, obiecto cri-
mine iussit interfici. (Anon. Vales. 2, 92, 328, 30)

¹³ Il s'agit d'Odoacre.

¹⁴ Il s'agit de Boèce, cf. § 85-87.

“Le roi craignant alors que, de douleur pour la mort de son gendre, il ne fit quelque chose contre son autorité, *ordonna* qu'il soit tué, un crime lui étant reproché.”¹⁵

Dans cet exemple, le participe présent exprime un lien de cause à effet avec le procès de la proposition principale : le procès exprimé par le participe présent ‘déclenche’ le procès exprimé par la proposition régissante. Cette relation de causalité implique une relation temporelle d’antériorité.

7. Le participe présent employé comme verbe conjugué en latin tardif

Dans plusieurs occurrences, le participe présent est employé comme un verbe conjugué à un mode personnel dans nos textes tardifs, soit dans des propositions subordonnées, soit coordonné à un verbe conjugué par *et*.

On relève également quelques phrases sans verbe conjugué. Le participe présent et ses compléments forment alors à eux seuls une véritable proposition.

Quam cum uir suos imperatur (= imperator) Persarum per legationis (= legationes) sepius (= saepius) repetiret (= repeteret), et Mauricius emperatur (= imperator) uxorem ipsius esse nesciret, tunc agusta (= Augusta) uidens eam pulcherrimam (= pulcherrimam), suspicans, ne ipsa esset quam legati quaerebant, dicensque eis. (Fredeg. 4, 9, 126, 3)

“Et comme son mari, empereur des Perses, la réclamait très souvent par l’intermédiaire d’ambassades, et que l’empereur Maurice ignorait qu’elle était la femme de celui-ci, alors l’impératrice, voyant qu’elle était très belle, se doutant qu’elle pouvait être celle que les légats demandaient, et leur disant.”¹⁶

Dans cette phrase, la proposition principale ne contient pas de verbe conjugué, mais seulement trois participes présents accordés avec le nominatif sujet *agusta* : *uidens*, *suspicans* et *dicens*. L’un au moins de ces trois participes équivaut à un verbe conjugué ; d’ailleurs, le participe présent *suspicans* est ‘régularisé’ en un verbe conjugué à mode personnel dans le manuscrit 5a, qui utilise la forme *suspicatur*, du verbe déponent *suspicor*.

8. Éléments d’explication

Cet emploi du participe présent comme prédicat dans des phrases ou des propositions sans verbe conjugué représente peut-être un emploi périphrastique du participe présent avec le verbe *sum* “être” dans une fonction grammaticalisée ou semi-grammaticalisée d’auxiliaire, sur le modèle de la conjugaison périphrastique avec le verbe *esse* et le participe passé. Ce tour ‘participe présent + *sum*’ existe en latin archaïque et classique, en particulier sous la forme ‘*fore* + participe présent’, tournure équivalant à un infinitif futur et attestée en latin classique.

¹⁵ “There the king, fearing that through resentment at the death of his son-in-law, Symmachus might take some step in opposition to his rule, ordered him to be put to death under a false accusation”. (Traduction Rolfe, 1939)

¹⁶ “Son mari, l’empereur des Perses, la réclamait fréquemment en envoyant des ambassades, mais l’empereur Maurice ignorait qu’elle était son épouse ; alors l’impératrice, avisant cette femme d’une grande beauté, se douta que c’était elle que les ambassadeurs cherchaient et leur dit”. (Traduction Devillers et Meyers)

Fore audientes. (Caes. Gall. 1, 39, 7)

“ Ils entendront.”

L’extension de cette tournure en latin tardif a pu être favorisée par l’influence des traductions latines de la Bible grecque, puisque cette tournure est également un hellénisme¹⁷.

Et omnis multitudo populi erat orans foris hora incensi (pour orabat). (Luc. 1, 10)

καὶ πᾶν τὸ πλῆθος ἦν τοῦ λαοῦ προσευχόμενον ἔξω τῇ ὥρᾳ τοῦ θυμιάματος

“ Et toute la multitude du peuple était en prière dehors, à l’heure de l’encens.”

Cependant, ces tournures sont fort rares dans nos textes : nous n’en avons relevé que trois dans notre corpus tardif, dont une seule peut être interprétée comme une périphrase verbale :

Merobaudis (ou Merobaudus) quidam ex pago Pictauensi, dum esset laborans in opere, caecitate pessima, insidiatore inmittente (= immittente), percussus est. (Greg. Tur. Martin. 2, 15, 613, 36)

“ Un certain Mérobaude, du canton poitevin, alors qu’il était en train de travailler à son ouvrage, de la cécité la pire, à l’instigation du traître, a été frappé.”¹⁸

Le syntagme *esset laborans* exprime une action en cours d’accomplissement au moment où s’accomplit le procès exprimé par le verbe de la proposition régissante *percussus est* ; le sujet de *esset laborans* est aussi le sujet de *percussus est*, et le participe présent forme peut-être ici avec l’auxiliaire une périphrase verbale exprimant la durée, concomitante du procès principal, comme la forme progressive anglaise en *-ing* : il est “ en train de travailler ”¹⁹.

Il est donc délicat de postuler un auxiliaire *esse* sous-entendu avec le participe présent, puisque l’attestation de *esse* avec le participe présent est exceptionnelle. Donc, la tournure périphrastique est, certes, attestée en grec, mais la tournure grecque ne peut être considérée comme étant à l’origine de l’emploi en latin du participe présent à la place d’un verbe conjugué.

En fait, l’emploi du participe présent offre le grand avantage de permettre une simplification de la flexion verbale : il suffit que le sujet parlant ait mémorisé la forme participiale en *-ans/ -ens* formée sur le thème de l’*inflectum* pour élaborer la forme verbale qu’il veut exprimer en lui adjoignant une forme du verbe “ être ” qui portera les morphèmes aspecto-temporels et personnels.

¹⁷ Blaise (1986, §225).

¹⁸ “ Un certain Mérobaude, du pays du Poitou, fut, par un coup du diable, frappé, pendant qu’il s’occupait de son travail, de la cécité la plus absolue ”. (Traduction Bordier)

¹⁹ Les deux autres occurrences se trouvent en *Hist.* 2, 13, 63, 8 : *patientes estote* et en *Martin.* 2, 24, 617, 9 : *adhaerentes*. *Patientes* semble être adjectivisé plutôt que de relever de l’expression périphrastique de l’impératif futur. *Adhaerentes*, employé ici avec l’auxiliaire *erant*, correspond sans doute à la forme synthétique de l’imparfait passif du verbe simple *adhaereo*.

Par ailleurs, cette tournure périphrastique en “*esse + participe présent*” est attestée dans *La Chanson de Roland*: « Le procès est envisagé en cours, dans son accomplissement »²⁰.

Carles, qui est as forz passant. (*Rol.* 1703)

“Charles, qui est en train de traverser les défilés.”

Selon les grammaires d’ancien-français consultées, la tournure la plus fréquente est l’emploi du participe présent avec un verbe de mouvement. Le procès du verbe de mouvement “aller” et celui exprimé par le participe présent sont simultanés.

Curant i vinz Margariz de Sibilie. (*Rol.* 955)

“Alors Margariz de Séville arrive en courant.”

Cette tournure est encore usuelle au XVII^e siècle :

Je m'en vas désaltérant. (La Fontaine, *Le loup et l'agneau, Fables*, I, 10)

Le participe présent, dans ces exemples, équivaut à un gérondif français, formé de la préposition *en* suivie du participe présent. Cette tournure n’existe absolument pas dans nos textes tardifs, où la forme synthétique de gérondif du latin classique, en *-dum* ou *-do*, est encore fréquemment utilisée, quoique de nombreuses confusions d’emploi puissent être relevées entre participe présent et gérondif. La tournure est en formation au XI^e siècle : si elle est attestée, son emploi n’est pas systématique.

Cler en riant l'a dit a Guenelun. (*Rol.* 618)

“Il dit à Ganelon en riant de façon sonore.”

Asez est mielz que moerium cumbatant. (*Rol.* 1518)

“Il vaut beaucoup mieux que nous mourions en combattant.”

Conclusion

La langue des VI^e-VII^e siècles ne semble pas être l’ancêtre direct des emplois du participe relevés au XI^e siècle. Ceux-ci dérivent sans doute d’un état plus tardif de la langue latine.

Notre corpus tardif a révélé une langue en pleine mutation, avec l’emploi encore bien attesté et majoritaire des formes classiques, parallèlement avec l’émergence de nouvelles structures. Les auteurs tardifs tentent de pallier leurs carences en grammaire classique en ayant recours à de nouveaux outils linguistiques, qui sont généralement l’extension de tournures existant dans l’ancienne langue.

²⁰ Moignet (1979, 202).

Ces tentatives des VI^e-VII^e siècles resteront, pour la plupart, vaines ; d'autres, plus tardives, se retrouveront, elles, en français. Nous avons donc affaire à une période de transition entre la norme du latin classique, qui, quoique affaiblie, existe encore, et ce qui sera l'état ou plutôt les états les plus anciens des langues romanes.

Centre Alfred Ernout
Université de Paris-Sorbonne (Paris 4)

Maryse GAYNO

Bibliographie

Textes

Ammianus Marcellinus, Books 27-31, traduction John C. Rolfe, Loeb Classical Library, London, Cambridge University Press, 1939, 2001, suivi des *Excerpta Valesiana*, 530-568.

La Chanson de Roland, texte du manuscrit d’Oxford I, Traduction de Pierre Jonin, Paris, Gallimard, 1979.

Excerpta Valesiana, in Ammianus Marcellinus, Books 27-31, traduction John C. Rolfe, Loeb Classical Library, London, Cambridge University Press, 1939, 2001, 530-568.

Henri de Valois, 1636. *De Constantino Chloro, Constantino Magno, et aliis imperatoribus, Excerpta auctoris ignoti*.

Études

Adams, James Noel, 1976. *The Text and Language of a Vulgar Latin Chronicle (Anonymus Valesianus II)*, University of London, Institute of Classical Studies, suppl. n. 36.

Banniard, Michel, 1992. *Viva Voce. Communication écrite et communication orale du IV^eme au IX^eme siècle en Occident latin*, Paris, Institut des Études Augustiniennes.

Blaise, Albert, 1986 [1955]. *Manuel du latin chrétien*, Turnhout, Brepols.

Bonnard H., Régnier A, 1989. *Petite grammaire de l’ancien-français*, Paris, Magnard.

Bonnet, Max, 1968 [1890]. *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, Hachette.

Bordier, Henri Léonard, 1860. *Grégoire de Tours: Les livres des miracles et autres opuscules*, traduction Jules Renouard, Paris.

Bourgain, Pascale, 2005. *Le latin médiéval*, Turnhout, Brepols.

Calboli, Gualtiero, 1987. « Aspects du latin mérovingien », in : *Latin vulgaire et latin tardif I, Actes du 1^{er} colloque international sur le latin vulgaire et tardif, Pécs, 2-5 septembre 1985*, J. Herman (ed.), Tübingen, Max Niemeyer, 19-35.

Coleman, Robert, 1989. « The rise and fall of absolute constructions: a Latin case history », in : Calboli, Gualtiero (ed.), *Subordination and Other Topics in Latin, Proceedings of the Third Colloquium on Latin Linguistics, Bologna, 1-5 April, 1985*, Amsterdam, Benjamins, 353-374.

Dardel, Robert de, 1996. *A la recherche du protoroman*, Tübingen, Niemeyer.

Desrugillers, Nathalie, 2003. *Le livre des miracles de saint Martin*, traduction, Clermont-Ferrand, Paleo, Collection Les sources de l’histoire de France.

Devillers, Olivier / Meyers, Jean, 2001. *Frédégaire. Chronique des temps mérovingiens*, Traduction, introduction et notes, Turnhout, Brepols.

Ernout, Alfred / Thomas, François, 1972 [1953]. *Syntaxe latine*, Paris, Klincksieck.

Flobert, Pierre, 1975. *Les verbes déponentis latins des origines à Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres.

Fry, Carole, 2007. « L’ablatif absolu : une histoire de flou », in : Bodelot, Colette (ed.), *Eléments «asyntaxiques» ou hors structure dans l’énoncé latin*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 55-74.

Fruyt, Michèle / Orlandini, Anna, 2008. « Some cases of linguistic evolution and grammaticalisation in the Latin verb », in : Wright, R. (ed.), *Latin vulgaire – latin tardif VIII* (Oxford, 6-9 sept. 2006), 2008, Hildesheim, Olms-Weidmann, 221-227.

- Gayno, Maryse, 2012. « Les constructions absolues chez Grégoire de Tours », in : Biville, F./Lhomm , M.-K./ Vallat, D. (ed.), *Latin vulgaire – Latin tardif IX* (Lyon 2, 2-6 sept. 2009), 2012, Lyon, Maison de l'orient et de la Méditerran e, 221-234.

Gayno, Maryse, 2015. *Le participe en latin aux VI^e et VII^e s. apr. J.-C.. Syntaxe et s mantique*, Paris, L'Harmattan.

Greco, Paolo, 2005. « La subordinazione participiale nel primo libro della *Historia Francorum* di Gregorio di Tours », *Medioevo Romanzo*, XXIX, 3-71 ; 161-210.

Guizot, Fran ois M., 1823. *Histoire des Francs, par Gr goire de Tours*, in : *Collection des M moires relatifs   l'histoire de France, M moires de Gr goire de Tours*, Tome 1, Paris.

Guizot, Fran ois M., 1823. « Chronique de Fr d g aire traduite en langue fran aise », in *Collection des M moires relatifs   l'histoire de France, Tome II*, Paris, 163-265.

Haverling, Gerd, 2008. « On variation in syntax and morphology in Late Latin texts », in : Wright, R. (ed.), *Latin vulgaire – latin tardif VIII* (Oxford, 6-9 sept. 2006), 2008, Hildesheim, Olms-Weidmann, 351-360.

Heittula, Anne, 1987. *Studies on the Latin Accusative Absolute*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennicae, *Commentationes Humanarum Litterarum* 81.

Herman, J zsef, 1990. « Modification du syst me linguistique en latin vulgaire et tardif : phono- logie », in : Kiss, S ndor (ed.), *Du latin aux langues romanes*, T bingen, Niemeyer, 196-231.

Kiss, S ndor, 1972. *Tendances  volutives de la syntaxe verbale en latin tardif*, Debrecen, Kossuth Lajos Tudom nyegyetem.

Latouche, Robert, 1999 [1963]. *Gr goire de Tours, Histoire des Francs*, traduction, Paris, Les Belles Lettres.

L fstedt, Einar, 1959. *Late Latin*, Oslo, Aschehoug.

Lyer, Stanislav, 1929. « Le participe pr sent exprimant l'ant riorit  », *Revue des Etudes Latines* 7, 322-333.

Lyer, Stanislas, 1930. « Le participe pr sent latin construit avec *esse* », *Revue des Etudes Latines* 8, 241-249.

M nard, Philippe, 1988³. *Syntaxe de l'ancien-fran ais*, Bordeaux, Biere.

Moignet, G rard, 1984. *Grammaire de l'ancien-fran ais*, Paris, Klincksieck.

M ller-Lance, Johannes, 1994. « Absolute Konstruktionen vom Altlatein bis zum Neufranz ischen. Ein Epochenvergleich unter Ber cksichtigung von Mindlichkeit und Schriftlichkeit », *ScriptOralia* 64, T bingen.

M ller-Lance, Johannes, 1995. « L'emploi des constructions absolues en latin tardif », in : Callebat, L. (ed.), *Latin vulgaire – latin tardif IV* (Caen, 2-5 sept. 1994), Hildesheim, Olms-Weidmann, 412-423.

Norberg, Dag, 1980 [1968]. *Manuel pratique de latin m di al*, Paris, Picard, Collection Connais- sance des langues, vol. IV.

Serbat, Guy, 1996. *Grammaire fondamentale du latin*, tome VI, *L'emploi des cas en latin : nomi- natif, vocatif, g nitif, datif*, Louvain, Peeters.

Touratier, Christian, 1994. *Syntaxe latine*, Louvain-la-Neuve, Peeters.

V y n nen, Veikko, 1981 [1963]. *Introduction au latin vulgaire*, Paris, Klincksieck.